



LOTTO MONS CLUB - RÉGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Accès : conditions

L'exploitant FAIRPAK SPRL se réserve le droit d'interdire l'accès aux installations du LOTTO MONS EXPO en ce compris la salle de concert dénommée LOTTO MONS CLUB.

Si un billet d'entrée a été acquis par une personne refusée à l'entrée de la salle, le ticket lui sera remboursé.

L'accès sera naturellement refusé aux personnes sous l'influence de l'alcool, aux personnes en possession ou sous l'influence de stupéfiants, aux personnes donnant des signes d'excitation ou d'agressivité et aux personnes qui ont commis une infraction au Règlement d'ordre intérieur.

Animaux

L'accès de la salle est interdit à tous les animaux.

Capacité de la salle de concert

La capacité de la salle de concert est limitée à 499 personnes.

Dépôt au vestiaire

Le vestiaire est utilisé aux propres risques du visiteur.

FAIRPAK a le droit d'inspecter le contenu des articles. FAIRPAK se réserve le droit de refuser de sauvegarder des articles précieux, de grande taille ou inhabituels, ou encore des articles présentant un contenu (éventuellement) interdit, dangereux ou suspect (le personnel de FAIRPAK est tenu d'informer les autorités en pareil cas).

L'utilisateur indemnise FAIRPAK en cas de perte, de dommage matériel ou corporel provoqué par les articles (ou leur contenu) confiés par l'utilisateur.

Un reçu est émis pour chaque article confié à la garde. Les articles ne sont restitués que sur production de ce reçu à un préposé du vestiaire de FAIRPAK.

FAIRPAK décline toute responsabilité pour les conséquences de la perte du reçu.

FAIRPAK mettra bien entendu tout en oeuvre pour sauvegarder et restituer les articles qui lui sont confiés. FAIRPAK ne peut cependant pas garantir que les articles seront toujours restitués (intacts).

FAIRPAK décline toute responsabilité pour la perte, le dommage matériel ou corporel provoqué par l'utilisateur, à l'exception de la perte, du dommage matériel ou corporel intentionnel ou dû à la négligence grave de la part de FAIRPAK ou de son personnel. Toute responsabilité pour la perte, les dommages matériels ou corporels indirects ou consécutifs est exclue. La responsabilité de Mons est toujours limitée à 25 euros par article confié à sa garde (y compris son contenu).